

Délibération n° 2008/0331

Séance du 7 mai 2008

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE L'OFFRE DE TRANSPORT
ET ELECTION DE SON PRESIDENT**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le règlement intérieur du conseil adopté par le conseil du 15 mars 2006 ;

VU le rapport n ° 2008/0331-0332-0333-0334-00335 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est ajouté à la fin de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil du STIF relatif à la compétence de la commission de l'offre de transport (COT), l'alinéa suivant :

« Sur décision du Bureau, elle émet également un avis sur les dossiers relatifs à la révision du PDU de la Région d'Ile de France. »

ARTICLE 2 : sont désignés membres de la commission de l'offre de transport les membres du conseil suivants :

- M. Jean-Pierre GIRAULT représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Pascale LE NEOUANNIC représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Laurence COHEN représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Jean-Jacques LASSERRE représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Claude PERNES représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Annick LEPETIT représentant le conseil de Paris ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS représentant le conseil de Paris ;
- M. Hervé MARSEILLE représentant le conseil général des Hauts-de-Seine (petite couronne) ;
- M. Dominique LESPARRE représentant le conseil général du Val-d'Oise (grande couronne).

ARTICLE 3 : Mme Pascale LE NEOUANNIC est élue présidente de la commission de l'offre de transport.

ARTICLE 4 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON